

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

Le vingt février deux mil dix-sept, une convocation individuelle a été adressée à chacun des membres du Conseil Municipal, à l'effet de se réunir en séance publique, le lundi 27 février 2017.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Loïc TRIDEAU, Maire.

### Ordre du jour :

- ▶ Approbation des comptes administratifs 2016.
  - Budget général, budget assainissement.
- ▶ Approbation des comptes de gestions 2016.
- ▶ Réalisation de diagnostic de l'éclairage public
  - Convention de mandat.

### Questions diverses

- ▶ Avis sur le transfert de compétence « voirie en agglomération ».

### Etaient présents :

M. TRIDEAU Loïc, Mme DE PASQUALE Mireille, M. GUEHERY Alain, Mme SURUT Brigitte, M. PAUZAT Laurent, Mme GOUET Thérèse, M. DECARPES Gérard, M. FREULON Jean-Noël, M. LAMARGOT Laurent, Mme ANDRE Audrey, Mme GUILLOU Laurence, Mme LE BIHAN Stéphanie, M. BODEREAU Emmanuel, Mme DUPUY Katia, M. DESLANDES Patrick, M. ESNAULT Joël, Mme GOURDIN Séverine, Mme GASNIER Séverine, M. TAYSSE Stéphane.

Etaient absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Mme GOURDIN Séverine.

Pouvoirs : Néant.

Le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2017 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité. Les conseillers présents signent le registre des procès-verbaux.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016  
BUDGET GENERAL**

**Délibération 2017-6**

Monsieur Alain GUEHERY, 2ème Adjoint, donne lecture du Compte Administratif 2016 du budget général :

**Section de fonctionnement**

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
70 Produits des services	114 512.35 €	011 Gestions courantes	240 184.19 €
73 Impôts et taxes	576 339.00 €	012 Charge du personnel	442 963.15 €
74 Dotations et Part.	291 492.16 €	65 Autres charges	87 251.10 €
75 Autres produits de G.	7 843.40 €	66 Charges financières	<u>53 241.85 €</u>
77 Produits excep.	2 626.91 €		
013 Atténuation de charges	<u>38 045.74 €</u>		
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 030 859.56 €</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>823 640.29 €</b>
<b>EXCEDENT 2015</b>	<b><u>62 364.00 €</u></b>		
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 093 223.56 €</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b><u>823 640.29 €</u></b>		
<b>EXCEDENT 2016</b>	<b>269 583.27 €</b>		

**Section d'investissement**

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
10 Dotations	241 498.26 €	16 Emprunts	48 292.58 €
		20 Concessions	11 579.36 €
13 Subventions	<u>16 152.50 €</u>	21 Immobilisations corp.	134 682.35 €
		23 Immobilisations en cours	<u>21 621.33 €</u>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>257 650.76 €</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>216 175.62 €</b>
<b>EXCEDENT 2015</b>	<b><u>74 769.62 €</u></b>		
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>332 420.38 €</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b><u>216 175.62 €</u></b>		
<b>EXCEDENT 2016</b>	<b>116 244.76 €</b>		

RESTES A REALISER DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 154 300 €

RESTES A REALISER RECETTES D'INVESTISSEMENT : 43 886 €

VOTE : 18 pour

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016  
BUDGET ASSAINISSEMENT**

**Délibération 2017-7**

Monsieur Alain GUEHERY, 2ème Adjoint, donne lecture du Compte Administratif 2016 du budget Assainissement :

**Section d'exploitation**

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
70 Produits de services	13 238.72 €	011 Charges courantes	0 €
77 Produits except.	<u>256.39 €</u>	68 Dotations aux Amorts.	<u>9 086.45 €</u>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>13 495.11 €</b>	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>9 086.45 €</b>
<b>EXCEDENT 2015</b>	<b><u>213 834.38 €</u></b>		
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>227 329.49 €</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b><u>9 086.45 €</u></b>		
<b>EXCEDENT 2016</b>	<b>218 243.04 €</b>		

Section d'investissement

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
28 Amortissements	<u>9 086.45 €</u>	13 Subventions	256.39 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b><u>9 086.45 €</u></b>	20 Frais d'études	<u>5 350.00 €</u>
<b>EXCEDENT 2015</b>	<b><u>9 210.12 €</u></b>	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b><u>5 606.39 €</u></b>
TOTAL DES RECETTES	18 296.57 €		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b><u>5 606.39 €</u></b>		
<b>EXCEDENT 2016</b>	<b><u>12 690.18 €</u></b>		

VOTE : 18 pour

**COMPTES DE GESTION 2016**

**Délibération 2017-8**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2016 de Monsieur le Trésorier de la Suze sur Sarthe dont les résultats correspondent aux chiffres des comptes administratifs 2016 des différents budgets.

VOTE : 19 pour

**ENGAGEMENT D'OUVERTURE DE CREDITS BUDGET ASSAINISSEMENT 2017.**

**Délibération 2017-9**

Conformément à l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 permettant le mandatement des dépenses d'investissement, avant le vote du budget 2017 et dans la limite du quart des crédits prévus au budget de l'exercice précédent « section de dépenses d'investissement », le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à concurrence des montants précisés ci-dessous et s'engage à ouvrir les crédits correspondants, lors de l'adoption du budget assainissement 2017.

2031 ETUDE AUDIT ENVIRONNEMENT	3 840.00 TTC
2031 ETUDE SOA	11 541.42 TTC
2031 ETUDE AUDIT ENVIRONNEMENT	<u>2 640.00 TTC</u>
TOTAL :	18 021.42 TTC

25% maximum du quart des crédits prévus au budget de l'exercice précédent.  
Section d'investissement dépenses : 19 004 €

VOTE : 19 pour

**Réalisation d'un diagnostic groupé de l'éclairage public.**

**Convention de mandat.**

**Délibération 2017-10**

Monsieur le Maire présente un courrier du Pays Vallée de la Sarthe, concernant une proposition de diagnostic groupé d'éclairage public.

Il est proposé aux collectivités de mener des actions communes visant à améliorer la performance énergétique de leur patrimoine.

Pour la réalisation de ce diagnostic de l'éclairage public une convention de mandat doit être signée entre la commune de FILLE SUR SARTHE et le PAYS VALLEE DE LA SARTHE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la réalisation d'un diagnostic groupé de l'éclairage public. De choisir le marché de base + l'option 1.

Autorise M. le Maire à signer la convention de mandat.

VOTE : 19 pour

## QUESTIONS DIVERSES

### **Avis sur le transfert de compétence « voirie en agglomération ».**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à une compétence limitée à une bande de circulation.

### **Travaux.**

M. DESLANDES Patrick informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Val de Sarthe a présenté une étude sur la création d'un cheminement (piétons, vélos) sécurisé sur le côté de de la route des Vignes, de la route de la Richardière à la a Route de Roézé, soit 1400 mètres.

Ces travaux seront réalisés en plusieurs tranches.

### **Commission culture.**

Mme GOUET Thérèse fait part au Conseil Municipal que les appels d'offre pour le mobilier, matériel et logiciel informatiques de la bibliothèque ont été lancés.

### **Association culturelle cantonale.**

Mme GOUET Thérèse informe le Conseil Municipal qu'une pièce de théâtre aura lieu le dimanche 5 mars 2017 à 14h30, salle des fêtes à la Suze sur Sarthe.

Mme GOUET Thérèse rappelle le rallye du 14 mai 2017. Une information passera dans le bulletin municipal.

Présentation sous forme de diaporama du schéma directeur d'assainissement réalisé par audit environnement.